

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1386

présenté par  
M. Sansu, rapporteur**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	7 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	7 000 000	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

200 cités éducatives ont été créées à ce jour. Inspirées du rapport Borloo et des propositions des élus des quartiers prioritaires, elles rencontrent aujourd'hui un vif succès auprès de l'ensemble des parties prenantes. Les cités éducatives permettent de casser l'action en silo des différents acteurs de la politique de la ville (professeurs et chefs d'établissement, associations de soutien scolaire et

d'accompagnement des plus jeunes, élus, *etc.*) et permettent un accompagnement renforcé des jeunes jusqu'à 25 ans.

Chaque cité éducative est singulière et permet d'épouser les particularités de chaque quartier prioritaire. Elle est constituée un tremplin pour la réussite scolaire des plus jeunes. Les élus de "Ville et banlieue" ont également souligné les effets spectaculaires de mobilisation des parents dans des quartiers où le rapport à l'école n'est pas toujours immédiat.

Seuls 25% des QPV sont aujourd'hui couverts par une cité éducative. Si la généralisation n'est pas nécessairement souhaitable car un tel projet nécessite une volonté politique forte des acteurs de terrain, de nombreuses collectivités se voient aujourd'hui refuser la création d'une cité éducative faute de financement.

Une cité éducative coûte 350 000 euros par an. Il est proposé de créer 20 nouvelles cités éducatives en abondant l'action 01 – Actions territorialisées et Dispositifs spécifiques de la politique de la ville du programme 147 *Politique de la ville* de 7 millions d'euros en AE=CP. Le même montant en AE=CP est retiré de l'action 04 – Réglementation, politique technique et qualité de la construction du programme 135 *Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat*.